



DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR  
COMMUNE DE MONCONTOUR

**ARRÊTE MUNICIPAL N°2024-018**  
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
COMMUNE DE MONCONTOUR  
TOURNAGE - SUR LA DALLE -

**LA MAIRE DE MONCONTOUR**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2.  
**VU** le Code de la Route, portant sur les "Conditions de Circulation",  
**VU** le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,  
**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L511-1,  
**VU** le Code de la Voirie Routière,  
**VU** l'arrêté du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,  
**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
**VU** le décret n° 86.807 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
**VU** la demande formulée par M. Jérémy BALEMBOIS, Régisseur Général de la Société de Production Cinématographique Passionfilms, demandant l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble des rues, des places et parkings référencées au tableau joint en annexe, en vue d'effectuer le tournage d'un téléfilm « Sur La dalle », du lundi 19 février au mercredi 20 mars 2024.  
**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures de police et de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la bonne tenue et la sécurisation de ce tournage,

**ARRÊTE**

**Article 1** – La circulation et le stationnement sont modifiés conformément au tableau joint en annexe, **du lundi 19 février au mercredi 20 mars 2024.**

**Article 2** – La signalisation requise sera installée par la Société de Production Passionfilms.

**Article 3** - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification,

**Ampliation :**

- M. Jérémy BALEMBOIS
  - Madame la Maire, en charge des Services Techniques de Moncontour,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Moncontour,
  - Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Moncontour.
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À MONCONTOUR, le 15 février 2024

Madame la Maire,  
Anne-Gaud MILLORIT

